

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM 065/2022

OBJET : Règlementation du stationnement
Parking Eugène Catalan
Mise en place d'une benne pour la collecte des déchets verts

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la route, notamment l'article R343-4 concernant la mise en fourrière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais en date du 16 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il va être installé, à côté du silo à verres, une benne de 30 m³ d'une dimension de 6,4 x 2,54 x 2,5 m pour la collecte des déchets verts ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des ouvriers de la déchetterie et des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 5 places de stationnement sur le parking Eugène Catalan, à côté du silo à verres, les samedis 21 mai, 04 juin, 18 juin et 02 juillet 2022 de 09 h 00 à 17 h 00.

ARTICLE 2 : Une signalisation appropriée sera installée par les services de la mairie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de l'emplacement réservé pour la benne 48 heures avant son début.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur le responsable des services techniques de la mairie de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le Président de la CCVL de VAUGNERAY.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 19 mai 2022



LE MAIRE : B. ROMIER